

Service de l'économie rurale



Rapport d'activité 2018

Table des matières

1	Introduction	3
2	Améliorations structurelles	4
2.1	Contributions pour les bâtiments et les projets de développement régionaux.....	4
2.2	Crédits d'investissement (CI) et Aide aux exploitations paysannes (AEP)	4
2.3	Rapports, préavis et examens de conformité lors de procédures de demande de permis de construire en zone agricole.....	7
2.4	Projet de développement régional (PDR) Marguerite (Jura et Jura bernois).....	8
2.5	Contributions pour améliorations foncières.....	10
3	Paiements directs.....	15
3.1	Evolution des structures et de la production	15
3.2	Mesures en faveur de la biodiversité	16
3.3	Mesures en faveur de la qualité du paysage	19
4	Droit foncier rural et viticulture	20
4.1	Activités courantes	20
4.2	Décisions liées au bail à ferme	20
4.3	Actualités 2018.....	20
4.4	Etablissement de la statistique foncière.....	21
4.5	Evolution du prix licite des immeubles et entreprises agricoles	21
4.6	Viticulture	23
5	Production animale.....	25
5.1	Dépenses 2018 en faveur de l'élevage.....	25
5.2	Marchés publics de bétail	25
5.3	Marchés de moutons.....	26
5.4	Organisation de concours.....	26
6	Autres activités	29
6.1	Collaborations du Service avec d'autres instances.....	29
7	Personnel du Service au 31 décembre 2018.....	30

1 Introduction

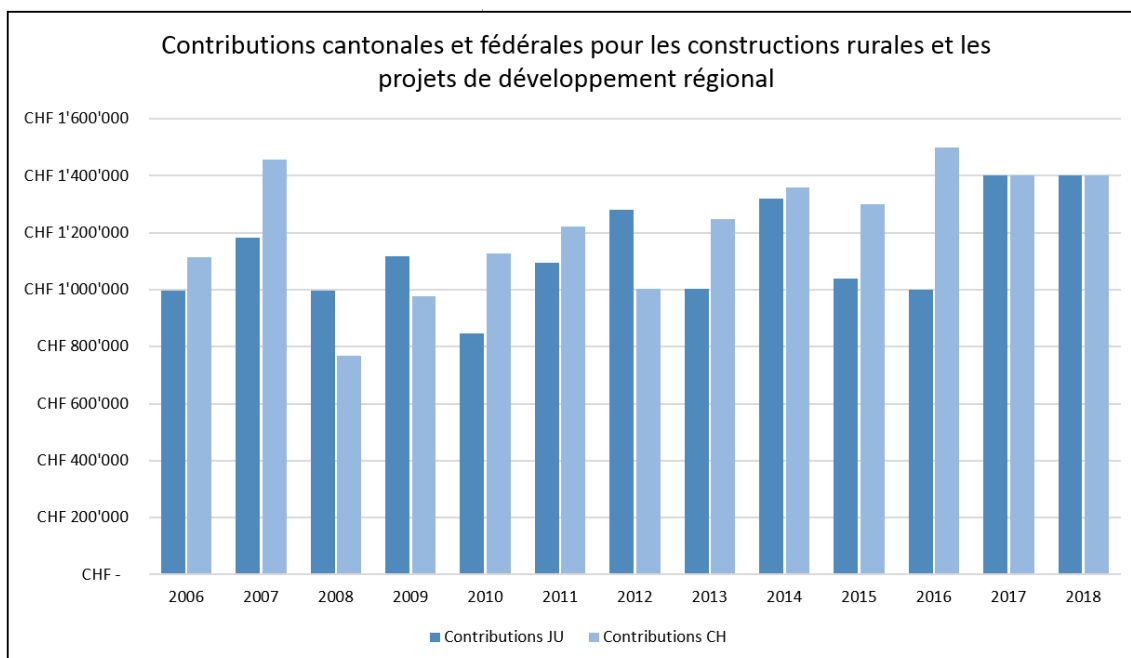
Le rapport ECR donne un aperçu détaillé des activités réalisées par le Service de l'économie rurale. Il sert en priorité de recueil statistique permettant de suivre l'évolution de l'agriculture jurassienne. Il renseigne sur les dépenses de l'Etat et la mise en œuvre de la politique agricole cantonale et fédérale.

2 Améliorations structurelles

2.1 Contributions pour les bâtiments et les projets de développement régionaux

Le maintien de la compétitivité des entreprises agricoles, le respect des exigences écologiques et éthologiques impose aux agriculteurs d'adopter un mode d'exploitation rationnel et durable. C'est à ce niveau que les mesures d'aide à l'investissement entrent en jeu ; elles permettent d'aménager des infrastructures modernes et efficaces, et contribuent de manière déterminante à faire baisser les coûts de production, mais aussi à valoriser l'espace rural.

En 2018, le montant des contributions cantonales versées pour les bâtiments et les projets de développement régional a été de 1,4 million de francs. Le montant des contributions fédérales a été équivalent. Le budget pour l'année 2019 prévoit un montant de 1,2 million de francs de contributions cantonales et 1 million de francs de contributions fédérales pour ces rubriques.



2.2 Crédits d'investissement (CI) et Aide aux exploitations paysannes (AEP)

Les crédits d'investissement servent à cofinancer des mesures de construction dans les domaines de l'habitat et de l'exploitation agricole. Mais aussi des reprises d'exploitations sous forme « d'aide initiale ». Les prêts à titre d'aide aux exploitations visent à améliorer la situation financière des exploitations agricoles.

Commission des crédits agricoles

La Commission des crédits agricoles est l'organe d'exécution cantonal compétent en matière de crédits d'investissement et d'aide aux exploitations paysannes. Elle est présidée par Monsieur Jacques Gerber, Ministre de l'économie et de la santé. Ses membres sont Madame Catherine Chételat, Messieurs Roger Hutmacher, Etienne Oouvray et Jean-Pierre Petignat. Elle est administrativement rattachée au Service de l'économie rurale. Elle gère les ressources fédérales et cantonales au moyen de divers fonds. En 2018, elle s'est réunie à 4 reprises afin de traiter 76 demandes d'aide à l'investissement (80 en 2017), 42 cessions de rang (40 en 2017). Aucune requête d'aide à l'investissement n'a été refusée en 2018. La Commission des crédits agricoles a par ailleurs accepté 6 demandes de report de remboursement (7 en 2017).

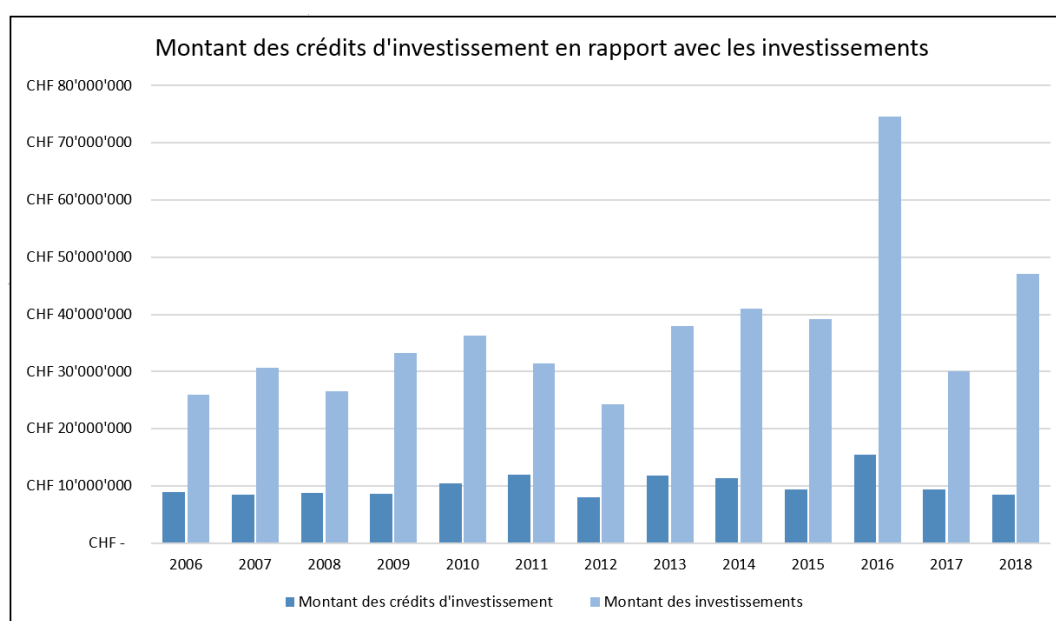
Le fonds de roulement pour les crédits d'investissement comptait 73 millions de francs au 31 décembre 2018. L'argent provenant du remboursement des crédits en cours est utilisé pour l'octroi de nouveaux crédits. En 2018, la Confédération a alimenté le fonds d'un montant supplémentaire de 2 millions de francs (1 million en 2017).

Le fonds de roulement pour les prêts au titre d'aide aux exploitations comptait 12.6 millions de francs au 31 décembre 2018, dont 9.1 millions de francs provenant de la Confédération et 3.5 millions du canton. Les nouvelles ressources y sont versées à parts égales par la Confédération et le Canton du Jura.

2.2.1 Crédits d'investissement (CI)

Nombre de dossiers traités :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Aides initiales	10	13	16	8	15	11	16	22	16	11
Construction et transformation de ruraux	25	39	33	22	28	34	19	30	30	20
Habitations	11	15	15	15	15	10	13	12	10	6
Diversification	3	3	5	7	0	1	3	2	2	4
Achat exploitations	2	0	0	0	3	0	0	0	0	0
Personnes morales	11	3	8	5	12	4	7	5	9	1
Total	62	73	77	57	73	60	58	71	67	42



En 2018, les crédits d'investissement ont contribué au financement d'un montant de 47.1 millions de francs d'investissements dans les infrastructures agricoles jurassiennes (constructions et transformations de ruraux et d'habitations, porcheries, poulaillers, projets de diversification, installations destinées à la production d'énergie à partir de la biomasse, hangars agricoles, fosses à lisier, installations communautaires destinées à l'économie laitière, remaniements parcellaires et achats de domaines agricoles). Ce montant était de 30.1 millions de francs en 2017. La forte augmentation en 2018 du montant des investissements est explicable par de grands projets dans le cadre des constructions rurales, des remaniements parcellaires et de la production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse.

Le nombre de dossiers traités en 2018 concernant des crédits d'investissement a diminué de 25 par rapport à 2017 ; le nombre des aides initiales ou des aides à l'installation a également diminué et reste faible par rapport au besoin théorique de relève dans l'agriculture jurassienne. La baisse du nombre de demande de crédits d'investissement pour les constructions est à relever et 20 requêtes de transformations de ruraux contre 30 l'année précédente ont été accordées.

2.2.2 Aides aux exploitations paysannes (AEP)

Nombre de dossiers traités :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Conversion de dettes	15	18	6	3	1	2	7	5	11	8
Situation financière difficile	2	1	4	14	6	0	22	3	0	24
Total	17	19	10	17	7	2	29	8	11	32

Prêts octroyés pour l'ensemble des dossiers AEP (en CHF) :

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
2'034'200	2'908'000	1'316'000	679'500	271'000	320'000	1'457'200	888'200	1'935'800	2'786'200

Conversion de dettes

Le Canton du Jura peut accorder des prêts sans intérêts au titre d'AEP afin de remplacer des prêts rémunérés par intérêts, convertissant les dettes de l'exploitation. Cette mesure vise à désendetter l'agriculture, n'exigeant le remboursement du prêt qu'à moyen terme.

La capacité de paiement de l'entreprise doit être garantie après versement de l'AEP. Ces prêts sont destinés aux exploitations agricoles ne rencontrant pas de difficultés de trésorerie, afin de rembourser leurs dettes plus rapidement. En 2018, 8 AEP pour la conversion de dettes ont été acceptées par la Commission des crédits agricoles.

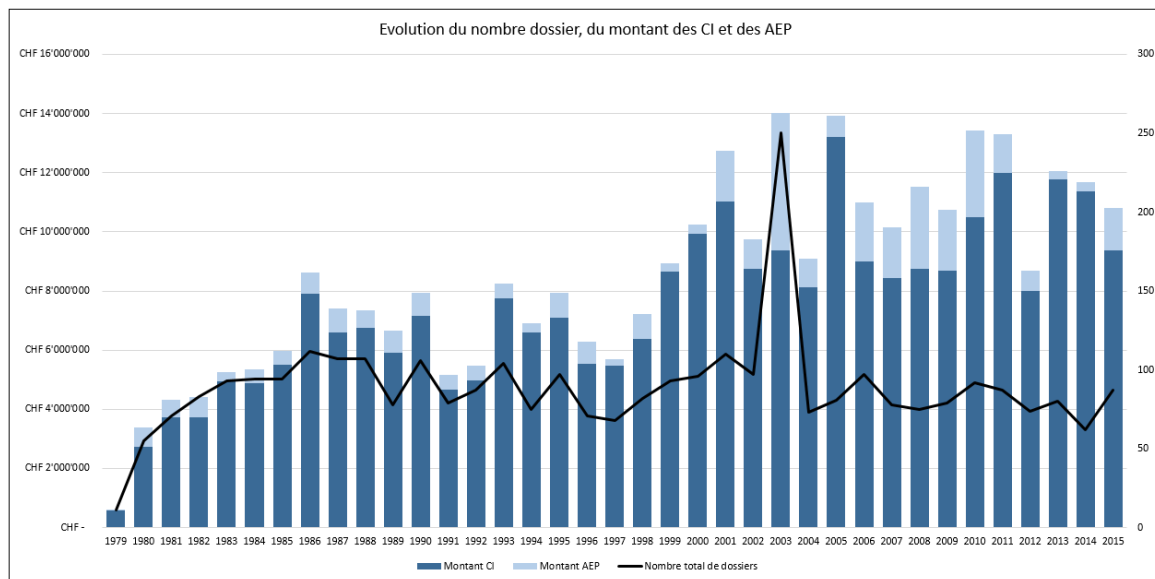
AEP dans le cadre de situation financière difficile

En 2017, aucune AEP de ce genre n'a été allouée à des agriculteurs confrontés à des difficultés financières pour lesquelles ils ne sont pas responsables. Au contraire, l'année 2018 compte 24 AEP allouées pour cette mesure. Ces aides ont été accordées en raison de la grande sécheresse estivale et ont permis aux exploitants d'amortir les difficultés financières générées par cette situation.

2.2.3 Bilan

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Crédits d'investissement (en Mio de CHF)	61.3	61.4	60.4	60.4	62.7	64	66.9	69.9	70.9	72.9
Aide aux exploitations agricoles (en Mio de CHF)	10.9	11	11.5	11.8	12.1	12.4	12.5	12.8	12.8	12.6
Dossiers actifs	960	900	837	905	925	904	870	928	851	900

Un crédit fédéral supplémentaire de 2 millions de francs a été attribué au bilan CI. Le nombre de prêts a augmenté de 49 en 2018, pour passer de 851 prêts à 900.



Prêts de développement rural (PDR)

En 2018, seul un projet de diversification a été soutenu par l'octroi de prêts cantonaux sans intérêts d'un montant total de 20'000 CHF.

Fonds de développement rural durable

Le fonds de développement rural durable a pour but de soutenir la réalisation de projets conformes au principe du développement durable, liés au développement de l'agriculture biologique et encourageant la production d'énergies renouvelables. Le soutien est apporté sous forme de prêts sans intérêts. Ce fonds cantonal est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009 et provient majoritairement de la Fondation Sur-la-Croix. En 2018 comme en 2017, un projet agricole a été soutenu par l'octroi de prêts cantonaux à hauteur de 20'000 CHF provenant de ce fonds, contre 40'000 CHF en 2017.

Fonds du service

Contrairement aux autres, le fonds du service n'a pas été sollicité durant l'année 2018. Les amortissements se sont montés à 14'381 CHF pour porter le solde des liquidités du fonds du service à 128'876 CHF en fin d'année 2018.

Ce fonds a été créé lors de l'entrée en souveraineté du Canton du Jura en 1979. Il est utilisé pour soutenir des projets de diversification ou d'intérêts régional (centre collecteur, horticulture, halle cantine dédiée à l'agriculture et l'apiculture par exemple).

2.3 Rapports, préavis et examens de conformité lors de procédures de demande de permis de construire en zone agricole

Dans le cadre des procédures de demande de permis de construire pour des infrastructures bâties en zone agricole, le Service de l'économie rurale est consulté par le Service du développement territorial (SDT). En 2018, 84 consultations ont été rédigées à l'attention du SDT, correspondant à une augmentation de 7 consultations par rapport à 2017. Ces rapports, préavis et examens de conformité sont déterminants dans les procédures de demande de permis de construire des projets situés en zone agricole.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de rapports ECR à l'att. du SDT	77	63	72	81	80	103	93	77	84

2.4 Projet de développement régional (PDR) Marguerite (Jura et Jura bernois)

Mesures individuelles

Les 4 projets individuels JU de Marguerite sont quasiment terminés :

- Le décompte de la construction a été fait le 27 mars 2018 chez Martial Lachat. Les travaux étaient terminés fin 2016. Le magasin a significativement augmenté son volume de ventes.
- Le décompte à la Joux-Chaupe (projet Josué Cuenin) a été établi le 17 mai 2018. Les travaux étaient terminés fin 2017. Les appartements et la chambre rencontrent un meilleur succès qu'escompté.
- Le projet de Tourisme Equestre Courtedoux Sàrl chez David Protti (l'hôtat di loup) a été inauguré le 2 septembre 2018. Le bois est roi dans le bâtiment de ce gîte : recyclé et valorisé, on en trouvera dans chaque pièce intérieure. La façade extérieure est revêtue d'un bois brûlé, technique de construction encore peu connue. Le gîte dispose de deux chambres pour 5 personnes, des zones communes ainsi que d'une grande terrasse. Le paddock est en cours de réalisation. Le gîte a accueilli ses premiers visiteurs.
- Le dernier à avoir abouti OVA (Ô Vergers d'Ajoie) chez Alain Perret a été inauguré le 21 septembre 2018.

Sur les 2 projets situés dans le Jura bernois, celui de M. Bühler était déjà terminé fin 2017. Chez M. Sommer, la construction de la cave à fromage, du local de vente, de la salle d'accueil et de chambre d'hôtes devrait se terminer en 2019; le sentier didactique devrait voir le jour en 2020.

Mesures collectives

1) Les parcours équestres

Les parcours équestres sur le canton du Jura :

- Le parcours du Clos du Doubs « Au pas du cheval » a été inauguré le 29 avril 2018. Cet événement, organisé en étroite collaboration avec le Syndicat chevalin du Clos du Doubs et l'appui de Jura Tourisme a rencontré un vif succès. Une balade gourmande de 14 km a réuni plus de 100 cavaliers de l'Arc jurassien et d'ailleurs. Cinq haltes gourmandes chez des agriculteurs ont régalé les cavaliers avec une large palette de produits régionaux. La population, les officiels et toutes les personnes ayant œuvré à la création de ce parcours étaient conviés à St-Ursanne où des animations équestres pour petits et grands étaient prévues. Fin 2018, le bilan fait état d'une faible vente de vignettes mais d'une vente très importante de cartes.
- Le tracé du parcours Ajoie a été établi et toutes les procédures d'autorisation effectuées. Le Canton du Jura l'a approuvé à l'automne 2018. Toutes les barrières équestres ont été installées avant l'hiver. Les aménagements et le balisage se poursuivent. La carte est en cours de réalisation. Ce parcours sera inauguré en 2019. Une recherche de sponsoring est en cours.
- Une grande partie du tracé du parcours Baroche-Haut-Plateau est finalisée et le budget élaboré.

Les parcours équestres sur le Jura bernois :

- Les procédures d'autorisation liées à la création et au balisage de ces parcours sont plus floues et complexes. Malgré les difficultés rencontrées, le comité de pilotage de Marguerite met tout en œuvre pour que ces réseaux puissent se réaliser dans les meilleurs délais. Une bonne collaboration a été trouvée avec la Préfecture de Courtelary et le bureau de géomètre Aeschlimann & Waelti à St-Imier pour élaborer une procédure aussi simple et rapide que possible. Pour ne pas perdre trop de temps dans cette phase administrative, les tracés des parcours Tavannes / Bas-Vallon ainsi que le budget ont été effectués. Le parcours de Chasseral est prêt à entrer dans la procédure d'autorisation.

2) Le centre de services

Les mesures de mise en place ont pu démarrer suite à l'ouverture du site OVA. L'année 2018 a permis de clarifier les rôles des différents partenaires concernés par cette structure et de définir un plan d'action pour 2019 avec quelques actions qui ont déjà pu être réalisées en 2018, à savoir :

- Recensement des offres de groupes agritouristiques
- Organisation de l'inauguration du parcours équestre du Clos du Doubs
- Etroits échanges avec les offices de tourisme pour la compréhension du futur outil de commercialisation commun : TOMAS.
- Mise en valeur et vente des produits des investisseurs dans le magasin de Ô Vergers d'Ajoie
- Mise en place d'un espace visiteur agritourisme dans le magasin Ô Vergers d'Ajoie
- Conseils et informations agritouristiques aux visiteurs individuels et groupes présents chez Ô Vergers d'Ajoie.

3) Actions et communications

La Newsletter Marguerite BeJu Tourisme rural a paru tous les deux mois.

Ô Vergers d'Ajoie et l'hôtât di loup (D. Protti) ont bénéficié de photos professionnelles pour leur propre support publicitaire. Un shooting photo pour le parcours équestre Ajoie a également été réalisé. Ces prises de vue de bonne qualité constituent la base de tous les supports promotionnels.

Des supports publicitaires (flyers, panneaux et plaquettes explicatifs) ont été créés et distribués chez les investisseurs individuels et pour le parcours équestre de Clos du Doubs.

Des annonces publicitaires : la promotion du parcours équestre Clos du Doubs et de Marguerite a été faite lors du Marché-Concours et sur le set de table Jura Tourisme.

Les portes ouvertes et inaugurations ainsi que des conférences de presse pour tous les projets terminés dans le courant 2018.

Le PDR a également bénéficié d'une couverture médiatique importante avec 27 articles ou émissions consacrés. Il a été présenté à l'assemblée de BeJu Tourisme rural et au groupe Tourisme rural du Jura/Jura bernois. Un extrait du parcours équestre de Clos du Doubs a été présenté dans la newsletter de Jura Tourisme destinée aux cavaliers grâce à l'outil snuckr.

- 4) Promotion de la qualité (coaching et amélioration continue de la qualité des prestations, labellisations, sondages)

Tous les investisseurs individuels ayant terminé leurs travaux bénéficient du label Q, excepté OVA (labellisation en cours). Deux guides pratiques destinés aux cavaliers et aux prestataires équestres ont été édités. Un pictogramme « Cavaliers bienvenus » a été développé par Jura Tourisme. Un axe « produit du terroir » a été intégré dans l'axe petit-déjeuner.

Un rapport destiné à l'Office fédéral de l'agriculture a été réalisé. Couvrant la période du 30 juin 2016 (démarrage des travaux) au 31 décembre 2017, il dresse un état des lieux des travaux et des coûts effectués durant cette période et définit les ajustements éventuels nécessaires et les priorités.

2.5 Contributions pour améliorations foncières

Etat des dossiers d'améliorations foncières à fin 2018 :

Communes actuellement en procédure de remaniement parcellaire	Bonfol Courtételle Grandfontaine	Corban Dampfreux Les Genevez Rocourt	Courchapoix Ederswiller Montsevelier
Entrées en possession des nouvelles parcelles	-		
Dissolution de syndicats de remaniements	Bessaucourt et Boncourt		
Remaniements parcellaires en cours de préparation	-		
Constitution d'un syndicat de remaniement parcellaire	-		
Approvisionnement en eau de villages et fermes en préparation	Undervelier – Soultce, Soubey, La Chauz, Boécourt, Le Boéchet (Les Bois), Saulcy, autres petits projets		
Approvisionnement en eau de villages fermes en réalisation	Val-Terbi fermes (Syndicat des eaux du Val-Terbi SEVT), Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF III), Val-Terbi interconnexions (SEVT), St-Brais–Sceut, autres petits projets		
Accès de fermes et desserte rurale en cours de préparation	Soubey (réseau communal), Syndicat de chemin Les Bois 2, Bourrignon fermes, St-Ursanne (accès de fermes), Glovelier (Sceut dessous), autres petits projets		
Accès de fermes et desserte rurale en cours de réalisation	Lugnez		
Amélioration de desserte rurale simplifiée (AFS) en préparation	-		
AFS en cours de réalisation	Miécourt		
Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI) en préparation	Les Pommerats, Saignelégier, Les Breuleux		
PGI en cours de réalisation	Muriaux		

Contributions versées pour les améliorations foncières de 2009 à 2018 :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Contributions cantonales (en Mio de CHF)	2.76	2.09	2.24	2.78	1.89	2	1.96	1.8	1.8
Contributions fédérales (en Mio de CHF)	2.09	1.95	2.14	2.8	2.89	2.82	2.54	2.57	1.69
Total	4.87	4.04	4.38	5.58	4.78	4.82	4.5	4.37	3.49

Etat des projets en cours dans le domaine des améliorations foncières :

Les chantiers d'améliorations foncières de longue durée (remaniements parcellaires, projets de chemin ou d'alimentation en eau avec plusieurs étapes) se sont poursuivis normalement. De nouveaux chantiers ont débuté conformément à la planification. Notamment une deuxième étape des travaux du Syndicat de chemins Les Bois 2 (SCB2), plusieurs accès de fermes et d'adduction d'eau à St-Ursanne, une première étape de raccordement de fermes dans le cadre du Syndicat des eaux du Val Terbi (SEVT), et différents accès et améliorations de l'alimentation en eau de fermes isolées. Pour d'autres projets, les travaux préparatoires avancent bien (projet général et projet de nouvelle répartition des RP d'Ederwiler, Bonfol et des Genevez, PGI Les Pommerats, PGI Saignelégier, PGI Les Breuleux).

Le 27 avril et le 23 mai 2018 ont eu lieu les assemblées de dissolution des Syndicats de remaniement parcellaire de Bressaucourt, respectivement de Boncourt, deux entreprises liées à la construction de l'A16.

Le 15 septembre 2018 a eu lieu l'inauguration des travaux du remaniement parcellaire de Rocourt, et de l'itinéraire cyclable Chevenez-Réclère réalisé en parallèle. Le président du Gouvernement, Monsieur David Eray y a pris part.

Quelques remarques

En 2018, les ressources financières sous forme de subventions fédérales mises à disposition par l'OFAG pour le Canton du Jura pour l'ensemble des améliorations structurelles agricoles se sont élevées à 3.5 millions de francs. Un montant supérieur aux moyens cantonaux octroyés par le Parlement (3.2 millions de francs). Env. 300'000 francs de subventions fédérales n'ont pas pu être utilisés. Lors des trois dernières années, il avait été possible de prendre de l'avance avec les paiements fédéraux. Cette différence n'a pas totalement été comblée à la fin de l'année 2018.

Pour 2019, l'OFAG nous a octroyé 2.8 millions de francs pour l'ensemble de la rubrique. Le 19 décembre 2018, le Parlement a approuvé le budget 2019 avec un montant de 3.2 millions pour les améliorations structurelles, conforme à la planification financière des investissements de l'Etat 2017-2021. Cette différence conduira à un rééquilibrage entre les moyens cantonaux et fédéraux à la fin de l'année 2019.

- Au vu des défis financiers du canton pour les années à venir, les subventions d'amélioration structurelles seront examinées courant 2019, comme toutes les autres subventions étatiques.
- En 2018, le groupe de travail chargé de la détermination de l'espace à réserver aux cours d'eau et plans d'eau a finalisé les documents pour les consultations officielles et la mise à l'enquête du plan spécial. Les décisions devraient arriver en fin 2019. Les conséquences pratiques pour l'agriculture se feront sentir probablement en 2020.
- Trois planifications agricoles ont été enregistrées en 2017 :
 - o Projet Sédrac à Courgenay
 - o Projet ZAM à Glovelier
 - o Projet Agglo à Delémont

Les travaux se sont poursuivis en 2018. Les démarches participatives devraient permettre de mieux considérer les aspects dans des procédures d'aménagement du territoire particulièrement délicates du point de vue agricole, souvent gourmandes en excellentes terres.



Photo 1 : RP les Genevez, la commission d'estimation en action



Photo 2 : RP Rocourt, Réception des travaux.



Photo 3 : RP Damphreux, le fameux chemin 14 terminé



Photo 4 : Courroux, goudronnage de l'accès à la ferme de Rohrberg



Photo 5 : 2^e étape des travaux

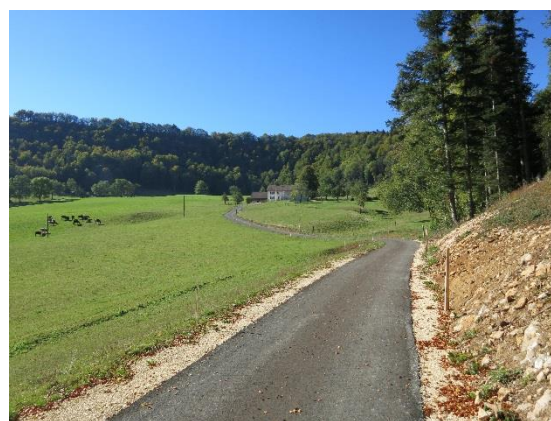


Photo 6 : Goudronnage de l'accès à la ferme de Sous les Roches



Photo 7 : Bourrignon, réfection des accès de fermes réalisées à la fin des années 1970



Photo 8 : Les Bois, chantier de la 2^e étape du SCB2

3 Paiements directs

3.1 Evolution des structures et de la production

Le recensement a eu lieu à la fin du mois de février. Pour les bovins, les effectifs ont été recensés sur la base de la BDTA. Toutes les autres données ont été saisies sur Acorda.ch.

Résumé des données principales

	1999	2007	2013	2014	2015	2016	2017
Exploitations agricoles							
Recensées	1'144	1'066	970	962	956	952	937
Dont PER	1'097	968	857	843	831	816	787
Dont BIO	47	98	113	119	125	136	150
Communautés	-	52	47	45	43	43	39
SAU totale (en hectares)	39'301	40'289	40'258	40'284	40'443	40'655	40'504
Production végétale (en hectares)							
Prairies	17'580	19'606	19'832	19'874	19'790	19'844	19'721
Pâturages (sans communaux)	8'290	9'555	9'628	9'585	9'957	9'618	9'606
Pâturages d'estivage	-	5'791	5'791	5'791	5'791	5'791	5'791
Céréales panifiables	4'400	2'651	3'229	3'376	3'468	3'574	3'454
Céréales fourragères	4'330	3'788	2'644	2'501	2'196	2'475	2'418
Maïs-grain	313	208	142	99	106	110	130
Maïs d'ensilage et vert	2'132	2'391	2'490	2'358	2'305	2'311	2'338
Oléagineux	890	972	1'010	1'115	1'141	1'079	1'026
Pois protéagineux / féverole / méteil pois-orge	105	168	176	220	373	448	504
Pommes de terre	109	56	36	34	31	36	30
Betteraves sucrières	334	339	352	364	336	338	452
Tabac	35	40	42	42	39	40	40
Surfaces à litière, haies, bosquets	252	280	365	389	418	445	450
Production animale							
Bovins totaux	55'715	58'745	58'903	59'828	59'388	59'095	58'941
Vaches	20'215	22'770	23'385	23'431	23'218	23'247	23'273
Vaches laitières	-	15'610	16'129	16'195	16'049	15'960	15'758
Détenteurs de vaches allaitantes	-	307	-	-	-	-	-
Autres vaches, dont allaitantes		6'282	7'256	7'236	7'169	7'287	7'515
Génisses et taureaux de plus d'un an (dès 2009 : y.c. engraissement)	13'572	13'542	16'392	16'180	16'136	15'866	15'700
Génisses et taureaux de moins d'un an (dès 2009 : y.c. engraissement)	9'540	8'517	19'136	20'216	30'035	19'982	19'969
Bétail d'engrais (sans veaux à l'engrais)	11'086	12'078	-	-	-	-	-
Veaux à l'engrais	1'302	1'467	-	-	-	-	-

3.2 Mesures en faveur de la biodiversité

La mise en place des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) fait partie des prestations écologiques requises (PER) définies dans l'ordonnance sur les paiements directs (OPD). Des contributions sont versées pour ces surfaces en fonction de leur niveau de qualité et de leur appartenance ou non à un projet collectif de mise en réseau.

Le niveau de qualité I correspond aux conditions et charges minimales que doit remplir une surface pour être considérée comme SPB. Pour répondre au niveau de qualité II, une SPB doit présenter une qualité floristique ou des structures particulières. L'inscription est volontaire et une expertise doit être demandée par l'exploitant. Pour bénéficier de la contribution pour la mise en réseau, une SPB doit être aménagée et exploitée selon les critères spécifiques favorables aux espèces animales et végétales qui ont été définies dans le cadre d'un projet de mise en réseau. L'adhésion à un tel projet est également volontaire.

3.2.1 Evolution des SPB

Evolution des SPB selon les différents niveaux de qualité et leur mise en réseau

	2002	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Qualité I en % de la SAU, sans les arbres	9%	11.5%	12%	12.2%	14.6%	15.6%	15.7%	16%	16.4%
Qualité I en % de la SAU, avec les arbres*	10.5%	13%	13.6%	13.8%	16.3%	17.3%	15.5%	17.8%	18.2%
Qualité II en % des SPB éligibles	7.1%	29.2%	36.6%	42.3%	35.3%	35.8%	36.9%	38.3%	38.5%
Qualité II en % de la SAU, sans les arbres	0.7%	3.4%	4.6%	5.4%	5.3%	5.6%	5.9%	6.1%	6.3%
Qualité II en % de la SAU, avec les arbres*	0.7%	3.7%	4.9%	5.8%	5.7%	6.1%	6.4%	6.6%	6.9%
Réseau en % des SPB	0%	29.3%	54.3%	67.9%	57.4%	67.7%	82%	82.7%	85.5%
Réseau en % de la SAU, sans les arbres	0%	3.4%	6.8%	8.6%	11.4%	12.8%	13.3%	13.6%	14.1%
Réseau en % de la SAU, avec les arbres*	0%	3.8%	7.4%	9.4%	12.3%	13.8%	14.4%	14.7%	15.2%

* imputables à raison de un are par arbre

Les surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité I sont en augmentation. Pour l'année 2018, elles représentent 16.4% de la surface agricole utile et 18.2% en comptant les arbres à raison d'un are par arbre.

Les surfaces, arbres compris, répondant aux critères de qualité de niveau II suivent la même tendance et représentent 38.5% des SPB éligibles, soit 6.9% de la SAU.

Quant aux surfaces mises en réseau, arbres compris, leur progression est due à la bonne dynamique des réseaux écologiques qui recouvrent quasiment l'ensemble du territoire cantonal. Ainsi, 85.5% des SPB sont en réseau, ce qui correspond à 15.2% de la SAU.

3.2.2 Réseaux écologiques

En 2018, les réseaux écologiques recouvraient la quasi-totalité de la surface agricole utile cantonale, à l'exception d'un secteur d'environ 200 hectares autour du village de Mervelier.

Les réseaux de Vendline-Coeuvatte et Franches-Montagnes ont été reconduits pour la période 2018-2025. Plusieurs projets ont fusionné lors de leur reconduction. Ainsi, les réseaux de Courroux et Vicques forment le réseau Birse-Scheulte. Bourrignon, le haut de Delémont et le Löwenburg ont rejoint le réseau du Haut-Plateau. De même, les réseaux de Haute-Sorne, Boécourt et le bas de Delémont ainsi qu'une extension sur les communes de Châtillon et Rossemaison forment désormais le réseau de la Vallée de la Sorne. Quant au réseau de Grandfontaine, suite à la dissolution du syndicat d'améliorations foncières portant le projet, il a été regroupé avec le réseau de Rocourt. Suite à ces différentes fusions, nous sommes passés de 23 à 17 projets actifs.

Le montant des contributions versées pour l'année 2018 s'élève à 4'626'210 francs pour 818 exploitations, soit 7 de plus qu'en 2017.

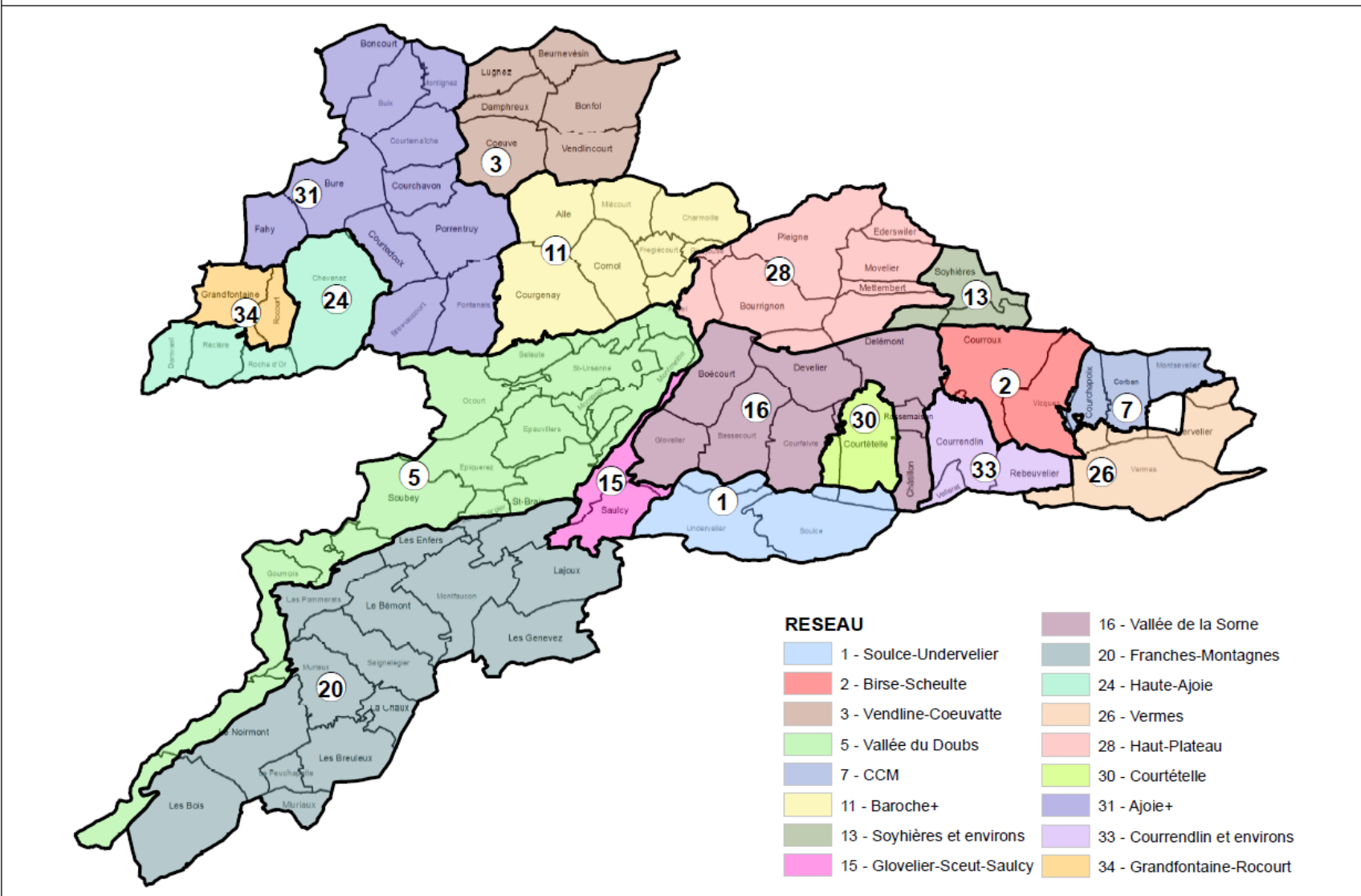
Liste des réseaux écologiques

N°	Nom du réseau	Période de mise en réseau	Périmètre	SAU dans le périmètre	Porteur de projet
1	Réseau de Soulce-Undervelier	2013-2018 (2 ^e période)	Fusion des réseaux de Soulce et Undervelier	789 ha	Association d'exploitants
2	Réseau Birse-Scheulte	2018-2025 (3 ^e période)	Fusion en 2018 des réseaux de courroux et Vicques	1'513 ha	Association Birse-Scheulte
3	Réseau Vendline-Coeuvatte	2018-2025 (3 ^e période)	Communes de Beurnevésin, Bonfol, Coeuve, Damphreux, Lugnez, Vendlincourt	2'811 ha	AgriJura
5	Réseau de la Vallée du Doubs	2013-2018 (2 ^e période)	Entité paysagère « clos du Doubs et Vallée du Doubs »	4'853 ha	Groupe OQE de la Société d'agriculture du Clos du Doubs
7	Réseau CCM	2015-2022 (2 ^e période)	Courchapoix, Corban, Montsevelier, dans le cadre du remaniement parcellaire	984 ha	Syndicat d'améliorations foncières
11	Réseau Baroche+	2016-2023 (2 ^e période)	Entité paysagère de la Baroche ainsi que les communes de Cornol, Courgenay et Alle	3'698 ha	AgriJura
13	Réseau de Soyhières et environs	2017-2024 (2 ^e période)	Commune de Soyhières et secteur du Vorbourg (Delémont)	596 ha	Association du Paradis des Lièvres
15	Réseau de Glovelier-Sceut-Saulcy	2017-2024 (2 ^e période)	Communes de Saulcy (en partie), Boécourt (en partie), localité de Glovelier (Commune de Haute-Sorne, en partie)	553 ha	Association d'exploitants
16	Réseau de la Vallée de la Sorne	2018-2025	Fusion en 2018 des réseaux de Haute-Sorne (Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Develier), Delémont (bas), Boécourt et extension sur Rossemaison et Châtillon	3'000 ha	AgriJura
20	Réseau des Franches-Montagnes	2018-2025 (2 ^e période)	Entité paysagère des Franches-Montagnes	8'301 ha	AgriJura
24	Réseau de Haute-Ajoie	2017-2024 (2 ^e période)	Commune de Haute-Ajoie	2'111 ha	AgriJura
26	Réseau de Vermes et environs	2013-2018	Localité de Vermes (Commune de Val-Terbi), Commune de Mervelier et environs	1'190 ha	Association d'exploitants
28	Réseau du Haut-Plateau	2018-2025 (2 ^e période)	Fusion en 2018 des réseaux de Haut-Plateau (Pleigne, Ederswiler, Movelier, Mettembert), Bourrignon, Delémont (haut) et Löwenburg	2'900 ha	AgriJura
30	Réseau de Courtételle	2014-2021	Commune de Courtételle dans le cadre du remaniement parcellaire	658 ha	Syndicat d'améliorations foncières
31	Réseau Ajoie+	2014-2021	Communes de Boncourt, Basse-Allaine, Bure, Courchavon, Fahy, Porrentruy, Courtedoux et Fontenais	4'542 ha	AgriJura
33	Réseau de Courrendlin et environs	2015-2022	Communes de Courrendlin, Vellerat et Rebeuvelier	863 ha	Association d'exploitants
34	Réseau de Grandfontaine-Rocourt	2015-2022	Fusion en 2018 des réseaux de Rocourt et Grandfontaine. Dans le cadre du remaniement parcellaire	926 ha	Syndicat d'améliorations foncières de Rocourt

Réseaux écologiques

Etat au 1er janvier 2018

Service de l'économie rurale - CV



3.3 Mesures en faveur de la qualité du paysage

Après avoir développé le projet pilote des Franches-Montagnes de 2012 à 2013, le Canton du Jura a pu mettre en œuvre 3 projets (Franches-Montagnes et Clos du Doubs, District de Delémont et Région d'Ajoie) qui recouvrent l'ensemble du territoire cantonal dès l'entrée en vigueur de la PA 2014-2017. Cela laisse la possibilité à tous les exploitants d'adhérer à un projet et de bénéficier des contributions qui sont versées en faveur de la qualité du paysage.

Les montants à disposition pour ce type de mesures étant plafonnés, une limite maximale par exploitation est recalculée chaque année en fonction du nombre d'adhérents et des mesures inscrites.

En 2018, les différents projets comptaient au total 874 adhérents, dont 803 exploitations à l'année et 71 exploitations d'estivage.

La limite maximale par exploitation a été fixée à 152 francs par hectare de SAU et est donc la même qu'en 2017, alors qu'elle était de 155 francs par hectares en 2016 et 160 francs en 2015. Ce sont 5'208'116 francs qui ont pu être versés pour les exploitations à l'année.

Pour les exploitations d'estivage, la limite a été fixée à un maximum de 90 francs par pâquier normal (PN), alors qu'elle s'élevait à 91 francs par PN en 2016 et 2017, et 97 francs par PN en 2015. Un montant de 1'014'387 francs a été versé pour ces exploitations.

Le montant total des contributions versées en 2018 en faveur de la qualité du paysage s'élève ainsi à 6'222'503 francs.

4 Droit foncier rural et viticulture

4.1 Activités courantes

Notre service fournit des prestations en matière de droit foncier rural et de fermages agricoles.

En 2018, une soixantaine d'expertises concernant le droit foncier rural ont été facturées ; elles ont été réalisées pour le compte de la Commission foncière rurale, l'Office des poursuites, les notaires et divers propriétaires.

L'essentiel des requêtes liées au droit foncier rural a porté sur l'estimation du prix licite de terrains agricoles, le non-assujettissement d'anciens bâtiments agricoles aux dispositions de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR), la reconnaissance de la qualité d'exploitant à titre personnel à certains acquéreurs ainsi que le rayon usuel d'exploitation.

4.2 Décisions liées au bail à ferme

L'ECR est l'autorité d'application au niveau cantonal concernant la loi sur le bail à ferme agricole (LBFA). Il délivre des autorisations pour :

- Des contrats de bail pour parcelles à durée réduite
- Des contrats de bail pour entreprises agricoles
- Des contrats de bail pour affermage par parcelles d'entreprises agricoles

En 2018, une vingtaine de dossiers ont fait l'objet d'émoluments.

4.3 Actualités 2018

Nouveau guide fédéral

Le 1^{er} avril 2018, un nouveau guide d'estimation de la valeur de rendement agricole est entré en vigueur, il s'agit d'une annexe à l'Ordonnance fédérale sur le droit foncier rural. Ce nouveau guide couvre de manière plus complète et détaillée les différents éléments qui constituent les bâtiments et infrastructures agricoles.

L'autre nouveauté consiste en la considération d'un seul logement agricole par l'entreprise agricole. Désormais, les éventuels autres logements seront estimés selon une valeur locative non agricole. La notion d'unités de logement nécessaires par exploitation a disparu.

La principale conséquence de cette modification se ressent sur les nouvelles normes de valeurs de rendement, qui sont plus élevées. Il en va de même pour la limite de charge.

Nouvelle Ordonnance sur les fermages

Simultanément, une nouvelle ordonnance fédérale sur les fermages a été introduite au 1^{er} avril 2018. Elle permettra de mieux rétribuer les propriétaires d'entreprises agricoles lors de l'affermage d'un domaine agricole en entier. Le but étant de réduire l'écart entre l'attractivité de l'affermage des terres par rapport à celle des domaines entiers. L'application de taux se complexifie ; jusqu'au 31 mars, le fermage d'une entreprise agricole était calculé sur la base de la formule « 3.5% Valeur de rendement(VR) + 85% Valeur Locative(VL) ».

Désormais, le taux applicable à la (VR) passe à 3.05%, tandis que l'indemnisation des charges du bailleur (art. 4 Oferm) intervient via l'application de taux complémentaires pour la rémunération du « sol » (1.1 x VR), des bâtiments d'exploitation (6.5% x VR) et du logement du chef d'exploitation (3.6% x VR + 43% x VL).

Publication extraordinaire de la statistique foncière

En raison de la hausse des normes appliquées, une nouvelle statistique foncière extraordinaire a été publiée dans l'urgence, avec effet au 1^{er} avril 2018. Le but de cette réforme est de préserver les intérêts des acteurs fonciers des milieux agricoles. Les transactions foncières ne devraient être ni favorisées ni péjorées par l'introduction de la nouvelle valeur de rendement.

Cette modification a touché les immeubles agricoles (terrains) des différentes catégories, ainsi que les entreprises agricoles. Un facteur rectificatif a été introduit pour les immeubles agricoles évalués selon la nouvelle valeur de rendement, car celle-ci s'écarte sensiblement de la valeur officielle inscrite au registre foncier, alors que l'ancienne s'inscrivait à un niveau similaire.

Le facteur de multiplication applicable à la valeur de rendement des entreprises agricoles a été diminué, afin de conserver un prix similaire pour les domaines agricoles.

4.4 Etablissement de la statistique foncière

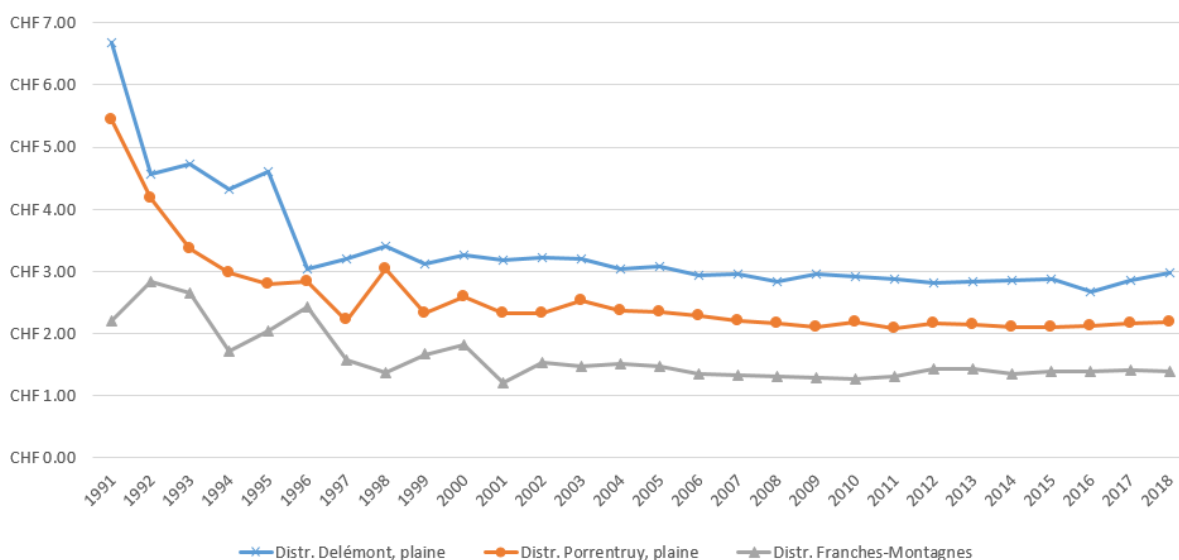
Elle est basée sur les décisions prises par la Commission foncière rurale pour les immeubles et les entreprises agricoles. Les ventes de forêts sont relevées par le Registre foncier.

La statistique annuelle est publiée en décembre. Valable dès le 1^{er} janvier de l'année suivante, jusqu'au 31 décembre. Comme d'habitude, le détail des statistiques des immeubles agricoles peut être consulté sur notre site Internet.

4.5 Evolution du prix licite des immeubles et entreprises agricoles

Les ventes d'immeubles ou d'entreprises agricoles ne sont pas autorisées par la Commission foncière rurale, lorsque le prix de la transaction est surfait. Au sens de la LDFR, le prix d'acquisition est surfait lorsqu'il dépasse de plus de 5% le prix moyen payé pour des entreprises ou des immeubles agricoles comparables dans la même région au cours des cinq dernières années. Voici pourquoi une statistique foncière est mise à jour annuellement. Concernant les terrains agricoles, le graphique suivant reflète les effets sur les prix induits par l'introduction de la LDFR, dépeignant l'évolution du prix moyen au m² pour les zones de plaine de Delémont, Porrentruy, et la zone des Franches-Montagnes depuis 1991.

Prix de vente moyens des terrains agricoles
dans les districts jurassiens (CHF/m²)



Plus en détail, le tableau suivant présente une vue d'ensemble de la valeur vénale de ces quatre dernières années, en fonction des zones :

Prix moyen au m2 en CHF	2014	2015	2016	2017	2018
Delémont					
Zone de plaine	2.85	2.88	2.67	2.85	2.98
Zone des collines	2.32	2.45	2.48	2.52	2.62
Zone de montagne	1.68	1.64	1.61	1.57	1.59
Porrentruy					
Zone de plaine	2.10	2.09	2.12	2.16	2.18
Zone de montagne et collines	1.26	1.29	1.25	1.29	1.29
Franches-Montagnes					
Zone de montagne	1.34	1.39	1.39	1.40	1.39

Pour l'obtention du prix licite, s'agissant des entreprises agricoles, le facteur de multiplication de la nouvelle valeur de rendement a été ramené de 2.57 à 2.10 dès le 1^{er} avril 2018, à la suite de la publication extraordinaire de la statistique foncière. Le facteur de multiplication a été diminué d'environ 20%, pour compenser la hausse moyenne de la valeur de rendement établie selon un échantillon d'une dizaine d'entreprises agricoles. Il était de 2.57 en 2017, 2.51 en 2016, 2.46 en 2015 et 2.47 en 2014.

4.6 Viticulture

Cadre légal

La viticulture jurassienne est régie par l'Ordonnance sur la viticulture et les appellations des vins. Les vins AOC Jura doivent respecter les caractéristiques suivantes :

Teneur minimale en sucre :	61.9 degrés Oechslés pour les blancs 69.7 degrés Oechslés pour les rouges
Rendement Maximum :	1.0 kg/m ² pour les blancs 1.4 kg/m ² pour les rouges
Cépages :	Liste de cépages « dynamique », selon liste OIV et modification de l'encépagement jurassien au fil du temps
Coupage :	Permis, à hauteur de 10% au maximum. Le coupage des rosés avec du blanc est interdit.
Millésime :	90% de raisins récoltés pour l'année mentionnée
Vin de monocépage :	85% au moins du vin est composé du cépage mentionné
Vin d'assemblage :	Autorisé
Utilisation de la désignation :	<ul style="list-style-type: none">• Inscription initiale obligatoire• Contrôles de parcelles réguliers• Contrôles organoleptiques réguliers
Vins d'exportation :	Selon accord avec l'UE et l'OFAG, désignation du pays afin d'éviter toute confusion avec les vins du jura français

Millésime 2018

Les vendanges 2018 ont atteint un volume de 86'898 kg, contre 42'000 kg en 2017 et 28'000 kg en 2016. Il s'agit d'une récolte pouvant être qualifiée de très bonne, voire excellente, tant par la qualité que par la quantité, en raison d'une année généreuse et exceptionnelle.

Rapport cantonal de vendanges 2018

Rapport des vendanges 2018 - Canton du Jura

Récoltes destinées à la production de vins commercialisés	Cadastre		AOC Jura		Vin de pays		Rendement
	Surface		Récolte	Teneur naturelle	Récolte	Teneur naturelle	
Cépages blancs	m²		kg	°Oechsle	kg	°Oechsle	kg/m²
Pinot Gris	23'381		13'543	100.0			0.58
Sauvignon Soyhières (VB 32-7)	19'465		9'865	91.0			0.51
Müller-Thurgau (riesling-sylvaner)	14'260		11'219	77.0			0.79
Solaris	5'231		3'613	100.0			0.69
VB SH-15	2'161		1'176	76.0			0.54
VB 6-04	1'981		2'028	87.0			1.02
Johanniter	1'900		2'159	89.0			1.14
Divona (IRAC 2060)	1'297		0	0.0			0.00
Souvignier gris	684		278	102.0			0.41
Saphira	684		68	78.0			0.10
Autres blancs (divers blancs)	13'944		1'662	85	256	74.0	0.12
					1'918		
Totaux cépages blancs	84'988		45'611		256		45'867
							Total AOC + VDP (kg)
Récoltes destinées à la production de vins commercialisés	Cadastre		AOC Jura		Vin de pays		Rendement
	Surface		Récolte	Teneur naturelle	Récolte	Teneur naturelle	
Cépages rouges	m²		kg	°Oechsle	kg	°Oechsle	kg/m²
Garanoir	21'790		9'553	93.0			0.44
Cabernet Jura	17'023		13'801	88.0			0.81
Pinot noir	12'480		6'215	93.0			0.50
VB 85-1 (Millot x Foch)	8'300		300	90.0			0.04
Cabernet cortis	3'868		1'626	102.0			0.42
Cabernet cantor	3'391		1'490	85.0			0.44
Monarch	2'800		2'379	85.0			0.85
Léon Millot	2'800		1'100	94.0			0.39
Divico (IRAC 2091)	2'553		75	87.0			0.03
VB Cal 1-36	2'433		1'250	83.0			0.51
VB 1-22	1'230		200	85.0			0.16
Maréchal Foch	1'000		0	0.0			0.00
Autres rouges (divers rouges)	13'690		3'042				0.22
Totaux cépages rouges	93'358		41'031		0		41'031
TOTAUX (blancs et rouges)	178'346		86'642		256		86'898

5 Production animale

5.1 Dépenses 2018 en faveur de l'élevage

Montants alloués :

Type	Montant	
Bovins	CHF	623'930
Chevaux	CHF	299'929
Menu Bétail	CHF	41'488
Total	CHF	965'347

5.2 Marchés publics de bétail

Les marchés publics jurassiens ont permis d'écouler 4'168 animaux, 100 de moins que l'année précédente. Nous constatons néanmoins une très bonne fréquentation. La surenchère moyenne, toutes catégories confondues, s'élève à 23 centimes par kilo de poids vif (PV), contre 35 en 2017. Les 2'174 vaches ont été vendues à un prix moyen de CHF 3.48 par kilo de poids vif (3.75 en 2017) y compris une surenchère de 30 centimes (43 en 2017).

Nombre de jours de marché	35 jours
Têtes de bétail commercialisées	4'168 têtes
Têtes de bétail au bénéfice d'une contribution	3'713 têtes
Contributions	585'120 francs



Photo 8 : Glovelier, Marché public de bétail (Photo CJA)

Nombre de marchés publics organisés et de bêtes au bénéfice d'une contribution

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de marchés	34	35	35	34	35	35	35	35	35
Nombre de contributions	3'628	3'719	3'690	3'864	3'647	3'710	3'823	3'825	3'713

5.3 Marchés de moutons

Nombre de marchés de moutons organisés et effectifs

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de marchés	2	4	4	4	4	4	4	5	5
Nombre de têtes	152	320	363	382	396	469	410	378	462



Photo 9 : Glovelier, Marché public de bétail ovin (Photo CJA)

5.4 Organisation de concours

Comme chaque année, notre service organise les concours cantonaux de chevaux, les concours pour les moutons, les chèvres et les taureaux en étroite collaboration avec les organisations d'élevage, les syndicats d'élevage et les communes.

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Chevaux	Jours de concours	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
	Nombre d'animaux ¹	50	53	49	54	43	52	49	51	47
Bovins	Jours de concours	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
	Nombre d'animaux ²	117	107	94	71	55	58	36	43	42
Ovins	Jours de concours	3.5	3.5	3.5	3	3	3	3.5	3.5	3.5
	Nombre d'animaux ³	694	640	582	634	565	587	610	630	693
Caprins	Jours de concours	3	4	4	5	5	5	6	6	5.5
	Nombre d'animaux ⁴	370	579	786	747	649	714	816	882	820

¹ Etalons et élèves-étalons primés

² Taureaux admis au Herd-book (en propriété d'éleveurs jurassiens)

³ Animaux primés

⁴ Animaux primés

5.4.1 Concours cantonaux de chevaux

Lors des concours cantonaux, les étalons reproducteurs en propriété d'éleveurs jurassiens ou stationnés dans le Canton ainsi que les élèves-étalons de deux ans en propriété de Jurassiens peuvent être présentés. En 2018, ces concours ont eu lieu le 8 mars à Glovelier et Saignelégier et le 15 mars à Chevenez. Au total, 69 chevaux ont été présentés (32 élèves-étalons, 36 étalons FM adultes et 1 DS).

Le rapport 2018 « Elevage chevalin dans le canton du Jura » est disponible chez les secrétaires des syndicats et téléchargeable sur www.jura.ch/ecr sous la rubrique « production animale ».



Photo 10 : Concours cantonaux début mars (Photo Bernadette Odiet)



Photo 11 : Concours cantonaux début mars (Photo Bernadette Odiet)

5.4.2 Concours intercantonaux de taureaux

Ces concours ont eu lieu le 6 mars à Tavannes et le 11 septembre à Saignelégier. Au total, 22 sujets ont été présentés à Tavannes et 53 à Saignelégier. Etant donné que la description linéaire qui est réalisée sur l'exploitation est de plus en plus pratiquée, ces concours font désormais office de plate-forme de commercialisation.



Photo 12 : Marché-Concours de taureaux du 11 septembre à Saignelégier (Photo Bernadette Odiet)

5.4.3 Menu bétail

Les caprins ont été appréciés par les experts cantonaux du 23 au 28 avril sur 9 places et les ovins du 18 au 21 septembre sur 6 places. Au total, 820 caprins ont bénéficié d'une contribution cantonale suite à ces expertises. 693 ovins y ont bénéficié aussi.



Photo 13 : Experts cantonaux appréciant les caprins en avril



Photo 14 : Experts cantonaux appréciant les ovins en septembre

6 Autres activités

6.1 Collaborations du Service de l'économie rurale avec d'autres instances

- 3 groupes de travail en relation avec les planifications agricoles de l'Agglo, de la Sédrac et de la ZAM
- Agridea
- Association suisse pour la construction agricole (ALB-CH)
- Comité de la Chambre jurassienne d'agriculture (AgriJura)
- Comité de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin (FJEC)
- Comité de l'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée (AJAPI)
- Comité de l'Organisme intercantonal de certification (OIC)
- Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT)
- Commission de gestion de la caisse des épizooties
- Commission de la production bovine
- Commission des crédits agricoles
- Commission d'experts de l'espèce chevaline
- Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens (CIPBJ)
- Commission interjurassienne pour la formation professionnelle
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques
- Commission pour la promotion de l'agriculture bio dans le Jura et Jura bernois (PROJAB)
- Conférence des chefs de service de l'agriculture romande (CCSAR)
- Conférence des chefs des offices cantonaux de l'agriculture (COSAC)
- Conférence des services latins chargés des améliorations structurelles
- Conseil de Direction de l'école d'ingénieurs de Changins
- Conseil de la Fondation rurale interjurassienne (FRI)
- Fondation pour le logement Soleure
- Forum national "Améliorations foncières"
- Groupe "Production animale de la Fondation rurale interjurassienne"
- Groupe de coordination A16
- Groupe de pilotage pour l'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD)
- Groupe de pilotage Vergers+
- Groupe de travail "ASA2011"
- Groupe de travail "Développement du tourisme rural"
- Groupe de travail "Loi sur la gestion des eaux" (LGE bis)
- Groupe de travail "Néobiontes"
- Groupe de travail "Pâturages boisés" (GT-POLPATUB)
- Groupe de travail "Planification directrice cantonale des décharges et carrières"
- Groupe de travail "Qualité des eaux de surface"
- Groupe de travail "Sol-Air-Eau"
- Groupe de travail temporaire chargé de la détermination de l'espace à réserver aux rs d'eau et plans d'eau
- Groupe de travail temporaire "Lièvre brun"
- Groupe des responsables de la viticulture romande
- Groupe pour la promotion de l'élevage du cheval (groupe "Cheval")
- Groupe utilisateur Acorda / Agridea
- Plate-forme "Aménagement du territoire de l'arc jurassien" (CEAT)
- Plate-forme romande pour la promotion de la biodiversité
- Suissemelio (Association suisse pour le développement rural), présidence de cette conférence intercantonale

7 Personnel du Service au 31 décembre 2018

Chef de service	Jean-Paul Lachat	032 420 74 02
Administration	Clotilde Fleury	032 420 74 03
Comptabilité	Jean-Bernard Membrez	032 420 74 04
Améliorations foncières	Pierre Simonin Marie-Christine Arn, <i>secrétaire</i>	032 420 74 05 032 420 74 06
Crédits, constructions rurales	Pierre Frund Solange Fleury-Mouttet Françoise Berberat, <i>secrétaire</i>	032 420 74 15 032 420 74 07 032 420 74 08
Droit foncier rural	Hervé Schaffter Clotilde Fleury, <i>secrétaire</i>	032 420 74 11 032 420 74 03
Paiements directs, production végétale, prestations à caractère écologique, contributions d'estivage	Eric Amez-Droz Christian Vernier Marie-Christine Arn Franca Grasso, <i>secrétaire</i> Pierre-Olivier Donzé, <i>secrétaire</i> Andrea Maglie, <i>stagiaire HEG</i>	032 420 74 09 032 420 74 13 032 420 74 06 032 420 74 12 032 420 74 12 032 420 74 18
Production animale	Roger Biedermann Nadine Hulmann, <i>secrétaire</i>	032 420 74 14 032 420 74 12

Le Service de l'économie rurale compte 15 collaborateurs/trices, un stagiaire, pour 11.95 emplois équivalent plein temps.